



# MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

## ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin de Chauderon 1 - Grandvaux
Parcelle :	5618
Propriétaire :	JANSSEN Imke
Nature des travaux :	Abattage d'un thuya double tronc
Motifs :	Arbre âgé et ayant pris trop d'ampleur - sera remplacé par deux arbres fruitiers

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 21 octobre au 9 novembre 2020.

Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 16 octobre 2020.